

APTE

**Formations
& prévention.**

Qualiopi
processus certifié 
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

www.apte66.fr



Sommaire.

■ FORMATIONS CERTIFIANTES

Initiale (FI) et Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)

- **Sauveteur Secouriste du Travail SST** p. 4
- **Acteur en Prévention Secours**
 - Transport Routier Voyageurs **APS-TRV** p. 6
 - Transport Routier de Marchandises **APS-TRM** p. 8
 - Secteur de l'Aide et du Soins à Domicile **APS-ASD** p. 10
- **Prévention des Risques liés à l'Activité Physique**
 - Secteur Sanitaire et Médico-Social **PRAP-2S** p. 12
 - Tous secteurs d'activité **PRAP** p. 14

■ FORMATIONS ET SENSIBILISATIONS

- **Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail CSSCT** p. 16
- **Comité Social et Économique CSE** p. 17
- **Salarié compétent santé et sécurité au travail** p. 18
- **Équipier de 1ère intervention** p. 19

■ ACTIONS EN ENTREPRISE

- **Risque incendie** p. 20
- **Prévention des TMS liée à la manutention** p. 21
- **Élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels DUERP** p. 22
- **Mise à Jour Annuelle du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels MAJ DUERP** p. 23

■ LES MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

• Formation INTRA :

Nos formations INTRA sont accessibles à tous, à titre individuel ou pour les besoins des entreprises via les directions et/ou services RH.

Pour accéder à nos formations, nous vous invitons à prendre contact via notre formulaire. Nous aurons alors un échange sur vos besoins afin d'adapter au mieux la formation à vos objectifs. A l'issue de cet entretien nous vous proposerons une action de formation que nous pourrions envisager dans un délai minimum de trois semaines. La convention de formation devra être signée a minima 15 jours avant l'entrée en formation. Elles se font en présentiel et/ ou en distanciel synchrone.

• Formations INTER :

Nos formations INTER sont accessibles à tous, à titre individuel ou pour les besoins des entreprises via les directions et/ou services RH.

Pour accéder à nos formations, nous vous invitons à prendre contact via notre formulaire et/ ou via nos liens LinkedIn.

Nous aurons alors un échange sur vos besoins afin de confirmer l'adéquation de vos objectifs avec le programme proposé de l'Inter. A l'issue de cet entretien nous vous proposerons l'action de formation que nous pourrions envisager en fonction du calendrier et des places disponibles (nous limitons les INTER à 12 personnes). La convention de formation devra être signée a minima 15 jours avant l'entrée en formation. Elles se font en présentiel partout en France et/ ou en distanciel synchrone.

■ MODALITÉS D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos formations sont accessibles à tous. Nous compensons le handicap en formation en apportant des réponses individualisées et adaptées afin de rendre la prestation de formation « accessible » aux personnes handicapées. Notre correspondante Handicap (Mme SATORI) est à votre disposition et procèdera à l'adaptation des cursus, des méthodes et des outils pédagogiques pour répondre à chaque situation particulière.

CONTACTS

Pour toute information
ou inscription

Chargée de mission

Laetitia SATORI

l.satori@pst66.fr | 04 68 68 15 18

Secrétaire de direction, comptabilité

Stéphanie BORDES

s.bordes@pst66.fr | 04 68 84 69 92

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Formation initiale

▲ PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Tout salarié d'entreprise.
- Pas de prérequis.

▲ OBJECTIFS

- Le sauveteur secouriste du travail (SST) est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise.

▲ DISPENSATEUR DE LA FORMATION

Organisme habilité par le réseau Prévention (Assurance maladie risques professionnels / l'INRS). Formateur SST certifié par l'INRS.

▲ ORGANISATION DE LA FORMATION

Effectif du groupe : 4 à 10 pers. (4 participants minimum pour l'ouverture de la session).

Durée de la formation : 2 jours soit 14 heures en présentiel (il convient d'ajouter le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise).

Lieux : dans nos locaux, ou sur site.

▲ RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Articles R4141-3-1 et R4224-15 du Code du Travail.
- Documents de référence de l'INRS.

CONTENU DE LA FORMATION

Situer le cadre réglementaire de son intervention

- Le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail ses responsabilités
- Indicateurs de santé au travail
- Le cadre juridique

Prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- Participer et adhérer à la démarche de prévention.
- Connaître les acteurs en prévention internes, externes en matière de prévention

Participer à l'évaluation des risques professionnels

- Evaluer, identifier les risques professionnels dans son secteur d'activité
- Description d'une situation dangereuse
- Les mesures de prévention et de protection

Réaliser une protection adaptée

- L'alerte à la population
- Réagir en cas d'attaque terroriste
- Identifier et supprimer le danger
- Les différents dégagements d'urgence.

Examiner de la victime

- Déceler une urgence vitale

Alerter et faire alerter

- Connaître les numéros d'urgence.
- Connaître les acteurs des secours internes et externes à son entreprise.
- Délivrer un message d'alerte

Secourir

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas
- La victime ne répond pas et ne respire pas
- Certification
- Echanges d'informations utiles, documents
- Evaluation de la formation
- Conclusion

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Enseignements théoriques et pratiques,
- Exposés interactifs, questionnement, démonstration, cas concrets,
- Méthodes participatives, applicatives et certificatives.

ÉVALUATION / SUIVI

- Une attestation de formation est remise à chaque participant avec les compétences acquise où non acquises. Les candidats ayant suivi la totalité de la formation et satisfait à l'épreuve certificative recevront le certificat « SST ».
- Afin de conserver la validité du certificat un Maintien et Actualisation des Compétences d'une durée de 7 heures est obligatoire dans les 24 mois qui suivent la formation initiale.

OUTILS / SUPPORTS

- Documents INRS (livret aide mémoire, plans, grille d'évaluation et brochure...),
- Diaporama, Photos vidéos,
- Matériel secourisme.

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Maintien et Actualisation des Compétences

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

■ PRÉVENTION

- Poursuivre son rôle d'acteur en prévention des risques professionnels liés à son métier.

■ SECOURS

- Réaliser une protection adaptée,
- Examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir,
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise,
- Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement.

CONTENU DE LA FORMATION

■ RÉVISION DES DIFFÉRENTS MODULES :

Prévention des risques

professionnels dans l'entreprise

- Retour d'expérience
- Rappel du rôle du SST dans la démarche globale de prévention
- Rappel du PAP
- Rappel de l'alerte et de la protection à la population

Protéger

- Repérer les situations dangereuses et supprimer le danger
- Les dégagements d'urgence

Examiner la victime

- Déceler une urgence vitale

Faire alerter ou alerter

- Les moyens d'alerte en entreprise

et hors entreprise

- Les numéros d'urgence
- Le message d'alerte

Secourir

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime ne répond pas, mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas
- Certification
- Echanges d'informations utiles, documents
- Conclusion

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthodes découvertes, participatives, applicatives et certificatives.

ÉVALUATION / SUIVI

- Une attestation de formation est remise à chaque participant avec les compétences acquise ou non acquises. Les candidats ayant suivi la totalité de la formation et satisfait à l'épreuve certificative recevront le certificat « SST ».
- Afin de conserver la validité du certificat SST, un Maintien et Actualisation des Compétences d'une durée de 7 heures est obligatoire dans les 24 mois qui suivent la formation.

OUTILS / SUPPORTS

- Documents INRS (livrets, plans, grilles d'évaluations, brochures...),
- Diaporama, photos, vidéos.

▲ PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Tout salarié SST.
- Etre titulaire du certificat SST.

▲ OBJECTIFS

- Maintenir ses compétences de SST pour : adopter un comportement adapté et intervenir efficacement face à une situation d'accident, conformément à l'éventuelle évolution des techniques et conduites à tenir.
- Contribuer à la mise en oeuvre d'actions au profit de la santé et sécurité au travail.

▲ DISPENSATEUR DE LA FORMATION

Organisme habilité par le réseau Prévention (Assurance maladie risques professionnels / l'INRS). Formateur SST certifié par l'INRS.

▲ ORGANISATION DE LA FORMATION

Effectif du groupe : 4 à 10 pers. (4 participants minimum pour l'ouverture de la session).

Durée de la formation : 1 jour soit 7 heures en présentiel.

Lieux : dans nos locaux, ou sur site.

ACTEUR EN PRÉVENTION SECOURS

Transport Routier Voyageurs (APS-TRV)

Formation initiale

▲ PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Tout salarié travaillant dans le secteur du transport routier de voyageurs (conducteurs, activités auxiliaires, logistique).
- Pas de prérequis.

▲ OBJECTIFS

- Se situer en tant qu'Acteur en Prévention Secours, observer et analyser sa situation de travail, participer à la maîtrise des risques dans son entreprise.
- **Développer un comportement adapté** en cas de d'incident ou dysfonctionnement afin d'intervenir efficacement dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

▲ DISPENSATEUR DE LA FORMATION

Organisme habilité par le réseau Prévention (Assurance maladie risques professionnels / l'INRS).
Formateur APS-TR certifié par l'INRS.

▲ ORGANISATION DE LA FORMATION

Effectif du groupe : 4 à 10 pers.
(4 participants minimum pour l'ouverture de la session).

Durée de la formation : 21 heures en présentiel réparties sur 3 jours non consécutifs (2 jours + travail intersession environ 4h + 1 jour).

Horaires : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30

Lieux : dans nos locaux, ou sur site.

CONTENU DE LA FORMATION

■ PRÉVENTION

- Le dispositif APS-Transport Routier Voyageurs,
- Les enjeux de la prévention et les risques du métier,
- Le fonctionnement et les limites du corps humain,
- Observation et analyse d'une situation de travail,
- Le rôle de l'APS TRV et des acteurs impliqués dans la démarche de prévention,
- La remontée d'informations des risques pour participer à leur maîtrise.

■ SECOURS

- Rôle du SST,
- Protection,
- Examen de la victime,
- Alerter,
- Conduite à tenir adaptée aux différents signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé, questionnaire, jeux de rôles,
- Méthodes participatives, applicatives, certificatives.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Evaluation formative tout au long de la formation. Une attestation de formation est remise à chaque participant avec les compétences acquises où non acquises.
- Evaluation certificative : Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives en prévention et secours recevront le certificat « APS-TRV » (Le titulaire du certificat « Acteur Prévention Secours TRV » est réputé détenir, par équivalence, le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et le Certificat d'acteur PRAP-IBC)
- Afin de conserver la validité du certificat un Maintien et Actualisation des Compétences d'une durée de 7 heures est obligatoire dans les 24 mois qui suivent la formation initiale.

OUTILS / SUPPORTS

- Documents INRS, CARSAT, documents du secteur transport routier.
- Diaporama, photos, vidéos, grille d'analyse.

ACTEUR EN PRÉVENTION SECOURS

Transport Routier Voyageurs (MAC-APS-TRV)

Maintien et Actualisation des Compétences

CONTENU DE LA FORMATION

Présentation de la formation dans la démarche de prévention de l'entreprise, présentation des stagiaires, recensement des attentes.

■ PRÉVENTION

- Retour d'expérience en prévention,
- Rappel du rôle de l'acteur en prévention,
- Observation et analyse d'une situations de travail, repérer les déterminants de l'activité physique, proposition de pistes d'améliorations humaines, techniques ou organisationnelles.

■ SECOURS

Rappels et actualisation de la partie secours :

- La prévention et le secourisme,
- Protéger,
- Examiner,
- Faire Alerter ou Alerter,
- Secourir : réaliser la conduite à tenir adaptée aux différents signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé, questionnement, jeux de rôles,
- Méthodes participatives, applicatives, certificatives.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Evaluation formative tout au long de la formation. Une attestation de formation est remise à chaque participant avec les compétences acquises ou non acquises.
- Evaluation certificative : seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives en prévention et secours recevront le certificat « APS-TRV ».
- Afin de conserver la validité du certificat APS-TRV une Actualisation des Compétences d'une durée de 7 heures est obligatoire dans les 24 mois qui suivent la formation.

OUTILS / SUPPORTS

- Documents INRS, CARSAT, documents du secteur transport routier,
- Diaporama, photos, vidéos, grille d'analyse.

▲ PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Tout salarié APS-TRV dans le secteur du transport routier de voyageurs (conducteurs, activités auxiliaires, logistique).
- Etre titulaire du certificat APS-TRV.

▲ OBJECTIFS

- Actualiser ses compétences en tant qu'acteur de prévention
- Maintenir et actualiser ses compétences pour avoir **un comportement adapté** en cas de d'incident ou dysfonctionnement afin d'intervenir efficacement dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

▲ DISPENSATEUR DE LA FORMATION

Organisme habilité par le réseau Prévention (Assurance maladie risques professionnels / l'INRS).
Formateur APS-TR certifié par l'INRS.

▲ ORGANISATION DE LA FORMATION

Effectif du groupe : 4 à 10 pers. (4 participants minimum pour l'ouverture de la session).
Durée de la formation : 7 heures.
Horaires : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Lieux : dans nos locaux, ou sur site.

ACTEUR EN PRÉVENTION SECOURS

Transport Routier de Marchandise (APS-TRM)

Formation initiale

▲ PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Tout salarié travaillant dans le secteur du transport routier de marchandise (conducteurs, activités auxiliaires, logistique).
- Pas de prérequis.

▲ OBJECTIFS

- Se situer en tant qu'Acteur en Prévention Secours, observer et analyser sa situation de travail, participer à la maîtrise des risques dans son entreprise.
- **Développer un comportement adapté** en cas de d'incident ou dysfonctionnement afin d'intervenir efficacement dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

▲ DISPENSATEUR DE LA FORMATION

Organisme habilité par le réseau Prévention (assurance maladie risques professionnels/l'INRS).
Formateur APS-TRM certifié par l'INRS.

▲ ORGANISATION DE LA FORMATION

Effectif du groupe : 4 à 10 pers. (4 participants minimum pour l'ouverture de la session).

Durée de la formation : 21 heures en présentiel réparties sur 3 jours non consécutifs (2 jours + travail intersession environ 4h + 1 jour).

Horaires : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30

Lieux : dans nos locaux, ou sur site.

CONTENU DE LA FORMATION

■ PRÉVENTION

- Le dispositif APS-Transport Routier Marchandises,
- Les enjeux de la prévention et les risques du métier,
- Le fonctionnement et les limites du corps humain,
- Observation et analyse d'une situation de travail,
- Le rôle de l'APS TRM et des acteurs impliqués dans la démarche de prévention,
- La remontée d'informations des risques pour participer à leur maîtrise.

■ SECOURS

- Rôle du SST,
- Protection,
- Examen de la victime,
- Faire Alerter ou Alerter,
- Secourir : réaliser la conduite à tenir adaptée aux différents signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé, questionnaire, jeux de rôles,
- Méthodes participatives, applicatives, certificatives.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Evaluation formative tout au long de la formation. Une attestation de formation est remise à chaque participant avec les compétences acquises où non acquises.
- Evaluation certificative : Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives en prévention et secours recevront le certificat « APS-TRM » (Le titulaire du certificat « Acteur Prévention Secours TRM » est réputé détenir, par équivalence, le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et le Certificat d'acteur PRAP-IBC).
- Afin de conserver la validité du certificat un Maintien et Actualisation des Compétences d'une durée de 7 heures est obligatoire dans les 24 mois qui suivent la formation initiale.

OUTILS / SUPPORTS

- Documents INRS, CARSAT, documents du secteur transport routier.
- Diaporama, photos, vidéos, grille d'analyse.

ACTEUR EN PRÉVENTION SECOURS

Transport Routier de Marchandise (MAC-APS-TRM)

Maintien et Actualisation des Compétences

CONTENU DE LA FORMATION

Présentation de la formation dans la démarche de prévention de l'entreprise, présentation des stagiaires, recensement des attentes.

■ PRÉVENTION

- Retour d'expérience en prévention
- Rappel du rôle de l'acteur en prévention,
- Observation et analyse d'une situations de travail, repérer les déterminants de l'activité physique, proposition de pistes d'améliorations humaines, techniques ou organisationnelles.

■ SECOURS

Rappels et actualisation de la partie partie secours :

- La prévention et le secourisme,
- Protéger,
- Examiner,
- Faire Alerter ou Alerter,
- Secourir : réaliser la conduite à tenir adaptée aux différents signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé, questionnement, jeux de rôles,
- Méthodes participatives, applicatives, certificatives.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Evaluation formative tout au long de la formation. Une attestation de formation est remise à chaque participant avec les compétences acquises ou non acquises.
- Evaluation certificative : Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives en prévention et secours recevront le certificat « APS-TRM »
- Afin de conserver la validité du certificat APS-TRM une Actualisation des Compétences d'une durée de 7 heures est obligatoire dans les 24 mois qui suivent la formation.

OUTILS / SUPPORTS

- Documents INRS, CARSAT, documents du secteur transport routier,
- Diaporama, photos, vidéos, grille d'analyse.

▲ PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Tout salarié APS-TRM dans le secteur du transport routier de marchandises (conducteurs, activités auxiliaires, logistique).
- Etre titulaire du certificat APS-TRM.

▲ OBJECTIFS

- Actualiser ses compétences en tant qu'acteur de prévention.
- Maintenir et actualiser ses compétences pour avoir **un comportement adapté** en cas de d'incident ou dysfonctionnement afin d'intervenir efficacement dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

▲ DISPENSATEUR DE LA FORMATION

Organisme habilité par le réseau Prévention (Assurance maladie risques professionnels / l'INRS). Formateur APS-TR certifié par l'INRS.

▲ ORGANISATION DE LA FORMATION

Effectif du groupe : 4 à 10 pers. (4 participants minimum pour l'ouverture de la session).
Durée de la formation : 7 heures.
Horaires : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Lieux : dans nos locaux, ou sur site.

ACTEUR PRÉVENTION SECOURS

Secteur de l'Aide et du Soins à Domicile (APS-ASD)

Formation initiale

▲ PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Tout salarié travaillant dans le secteur du soins à domicile ou aidants familiaux.
- Pas de prérequis.

▲ OBJECTIFS

• Domaine de compétence 1 : PREVENTION

Etre capable d' :

- Etre acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans la structure,
- Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure,
- Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi.

• Domaine de compétence 2 : SECOURS

Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.

▲ DISPENSATEUR DE LA FORMATION

Organisme habilité par le réseau Prévention (Assurance maladie/ INRS).

Formateur APS-ASD avec le module ALM certifié par l'INRS.

▲ ORGANISATION DE LA FORMATION

Effectif du groupe : 4 à 10 pers.

(4 participants minimum pour l'ouverture de la session).

Durée de la formation : 32h (22h prévention dont 14h pour l'ALM et 10h partie secours) en présentiel réparties sur 4.5 jours non consécutifs (+ travail intersession environ 4h).

Horaires : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30.

Lieux : dans nos locaux, ou sur site.

CONTENU DE LA FORMATION

■ PREVENTION

- Se situer comme acteur de prévention pour soi, pour la structure,
- Identifier les risques de son secteur d'activité, de son métier, pour agir en prévention,
- Observer et analyser une situation de travail,
- Proposer des améliorations de la situation de travail,
- Remonter l'information aux personnes concernées,
- Identifier les enjeux d'un accompagnement,
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir,
- Analyser la situation d'un accompagnement,
- Caractériser les aides techniques des situations d'accompagnement,
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi.

■ SECOURS

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise,
- Protéger de façon adaptée,
- Examiner la victime,
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime,
- Secourir la victime de manière appropriée.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé interactif, questionnaire, jeux de rôle, méthodes démonstratives, travaux en sous-groupes, applicatives, certifiantes.

ÉVALUATION / SUIVI

- Une attestation de formation est remise à chaque participant avec les compétences acquises ou non acquises.
- Evaluation certificative : seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives recevront le certificat APS-ASD.
- Afin de conserver la validité du certificat, un Maintien et Actualisation des Compétences d'une durée de 14 h (dont 7 consacrées à l'ALM) est obligatoire dans les 24 mois qui suivent la formation initiale.

OUTILS / SUPPORTS

- Documents et référentiels INRS.
- Diaporama, photos, vidéos.
- Matériel préconisé par l'INRS pour la manutention des personnes et pour la compétence secours.

ACTEUR PRÉVENTION SECOURS

Secteur de l'Aide et du Soins à Domicile (MAC-APS-ASD)

Maintien et Actualisation des Compétences

CONTENU DE LA FORMATION

■ PREVENTION ET SECOURS : 14 heures (dont 7 heures pour l'ALM)

- Se situer comme acteur de prévention pour soi, pour la structure,
- Identifier les risques de son secteur d'activité, de son métier, pour agir en prévention,
- Observer et analyser une situation de travail,
- Proposer des améliorations de la situation de travail,
- Remonter l'information aux personnes concernées,
- Situer le cadre juridique de son intervention,
- Réaliser une protection adaptée,
- Examiner la (les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à atteindre,
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans la structure,
- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé interactif, questionnement, jeux de rôle, méthodes démonstratives, travaux en sous-groupes, applicatives, certifiantes.

ÉVALUATION / SUIVI

- Une attestation de formation est remise à chaque participant avec les compétences acquises ou non acquises.
- Evaluation certificative : seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives recevront le certificat APS-ASD.
- Afin de conserver la validité du certificat, un Maintien et Actualisation des Compétences d'une durée de 14 h (dont 7 consacrées à l'ALM) est obligatoire dans les 24 mois qui suivent la formation initiale.

OUTILS / SUPPORTS

- Documents et référentiels INRS.
- Diaporama, photos, vidéos.
- Matériel préconisé par l'INRS pour la manutention des personnes et pour la compétence secours.

▲ PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Tout salarié ou aidant dans le secteur de l'aide et du soins à domicile
- Etre titulaire du certificat APS ASD.

▲ OBJECTIFS

Domaine de compétence 1 : PREVENTION

Etre capable d' :

- Etre acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans la structure
- Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure
- Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

• Domaine de compétence 2 : SECOURS

Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.

▲ DISPENSATEUR DE LA FORMATION

Organisme habilité par le réseau Prévention (Assurance maladie risques professionnels/INRS) Formateur APS-ASD avec le module ALM certifié par l'INRS.

▲ ORGANISATION DE LA FORMATION

Effectif du groupe : 4 à 10 pers. (4 participants minimum pour l'ouverture de la session).

Durée de la formation : 21h (dont 14h pour l'ALM et 7h partie secours) en présentiel.

Horaires : 8h-12h / 13h30-16h30.

Lieux : dans nos locaux, ou sur site.

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Secteur Sanitaire et Médico-Social (PRAP-2S)

Formation initiale

▲ PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Tout salarié travaillant dans des établissements spécialisés (hôpitaux, cliniques, EPHAD, MAS...).
- Pas de prérequis.

▲ OBJECTIFS

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention dont maîtriser les principes de mobilisation des personnes.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

▲ DISPENSATEUR DE LA FORMATION

Organisme habilité par le réseau Prévention (Assurance maladie risques professionnels / l'INRS).
Formateur PRAP 2S avec le module ALM certifié par l'INRS.

▲ ORGANISATION DE LA FORMATION

Effectif du groupe : 4 à 10 pers. (4 participants minimum pour l'ouverture de la session).

Durée de la formation : 28 h en présentiel (dont 14 heures consacrées à Accompagner La Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi) réparties si possible sur trois semaines, en tenant compte des contraintes de l'entreprise. (+ travail intersession environ 4h).

Horaires : 8h-12h / 13h30-16h30.

Lieux : dans nos locaux, ou sur site.

CONTENU DE LA FORMATION

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Identifier les enjeux d'un accompagnement
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- Analyser la situation d'un accompagnement
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé interactif, questionnaire, jeux de rôle, méthodes démonstratives, travaux en sous-groupes, applicatives, certifiantes.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Une attestation de formation est remise à chaque participant avec les compétences acquises où non acquises.
- Evaluation certificative : seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives recevront le certificat PRAP 2S.
- Afin de conserver la validité du certificat, un Maintien et Actualisation des Compétences d'une durée de 14 h (dont 7 consacrées à l'ALM) est obligatoire dans les 24 mois qui suivent la formation initiale.

OUTILS / SUPPORTS

- Documents et référentiels INRS.
- Diaporama, photos, vidéos.
- Matériel préconisé par l'INRS pour la manutention des personnes.

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Secteur Sanitaire et Médico-Social (MAC-PRAP-2S ALM)

Maintien et Actualisation des Compétences

CONTENU DE LA FORMATION

- Retour d'expérience
- Rappel de l'intérêt de la prévention
- Rappel des risques de son métier, des dommages potentiels
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Identifier les enjeux d'un accompagnement
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- Analyser la situation d'un accompagnement
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé interactif, questionnement, jeux de rôle, méthodes démonstratives, travaux en sous-groupes, applicatives, certifiantes.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Une attestation de formation est remise à chaque participant avec les compétences acquises ou non acquises.
- Evaluation certificative : seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives recevront le certificat PRAP 2S ALM.
- Afin de conserver la validité du certificat, un Maintien et Actualisation des Compétences d'une durée de 14 h (dont 7 consacrées à l'ALM) est obligatoire dans les 24 mois qui suivent la formation initiale.

OUTILS / SUPPORTS

- Documents et référentiels INRS.
- Diaporama, photos, vidéos.
- Matériel préconisé par l'INRS pour la manutention des personnes.

▲ PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Tout salarié travaillant dans des établissements spécialisés (hôpitaux, cliniques, EPHAD, MAS...).
- Etre titulaire du certificat Acteur PRAP-2S.

▲ OBJECTIFS

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention dont maîtriser les principes de mobilisation des personnes.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

▲ DISPENSATEUR DE LA FORMATION

Organisme habilité par le réseau Prévention (Assurance maladie risques professionnels/INRS) Formateur PRAP 2S avec le module ALM certifié par l'INRS.

▲ ORGANISATION DE LA FORMATION

Effectif du groupe : 4 à 10 pers. (4 participants minimum pour l'ouverture de la session).
Durée de la formation : 14 h (dont 7h pour l'ALM) en présentiel.
Horaires : 8h-12h / 13h30-16h30.
Lieux : dans nos locaux, ou sur site.

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Tous secteurs d'activité (PRAP)

Formation initiale

▲ PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Tout salarié travaillant dans le secteur de :

- l'industrie,
- du BTP,
- du commerce,
- des activités de bureau,
- de la petite enfance.

- Pas de prérequis.

▲ OBJECTIFS

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement,
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues,
- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention..

▲ DISPENSATEUR DE LA FORMATION

Organisme habilité par le réseau Prévention (Assurance maladie risques professionnels / l'INRS).
Formateur PRAP certifié par l'INRS.

▲ ORGANISATION DE LA FORMATION

Effectif du groupe : 4 à 10 pers. (4 participants minimum pour l'ouverture de la session).

Durée de la formation : 14 heures en présentiel réparties sur 2 jours non consécutifs (1 jour + travail intersession environ 4h + 1 jour).

Horaires : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30.

Lieux : dans nos locaux, ou sur site.

CONTENU DE LA FORMATION

- Comprendre le dispositif PRAP
- Les différents acteurs, leurs rôles, l'intérêt de la démarche de prévention
- Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage
- Reconnaître les principaux risques du secteur et les effets induits
- Repérer dans son métier les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé
- Notions d'anatomie, la biomécanique du corps humain : son fonctionnement, ses limites, ses atteintes physiques
- Les composantes de l'activité de l'homme au travail
- Observer et identifier les risques potentiels dans son travail
- Comment et à qui faire remonter les informations
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Utilisation de matériel technique disponible sur site
- Consigne pour le travail intersession
- Retour du travail intersession, présentation du travail observé et de la situation dangereuse, correction, et ajustements. Pistes de solution pour améliorer ses conditions de travail et préserver la santé
- Ajustements sur les techniques de manutention

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé, questionnaire, jeux de rôles. Travail en sous groupe.
- Méthodes participatives, applicatives, certificatives.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Une attestation de formation est remise à chaque participant avec les compétences acquise où non acquises.
- Les candidats ayant suivi la totalité de la formation et satisfait à l'épreuve certificative recevront le certificat « Acteur PRAP-IBC ».
- Afin de conserver la validité du certificat PRAP-IBC, un Maintien et Actualisation des Compétences d'une durée de 7 heures est obligatoire dans les 24 mois qui suivent la formation initiale.

OUTILS / SUPPORTS

- Documents INRS, documents du secteur,
- Diaporama, Photos vidéos.

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Tous secteurs d'activité (MAC-PRAP)

Maintien et Actualisation des Compétences

CONTENU DE LA FORMATION

- Retour d'expérience,
- Rappel de la démarche PRAP dans l'entreprise,
- Les principes de prévention des risques professionnels,
- Les éléments déterminants de l'activité physique,
- Rappel sur les principes de sécurité physique et d'économie d'effort, faire le point sur le matériel mis à disposition dans l'entreprise,
- Observation et analyse d'une situation de travail, repérer les déterminants de l'activité physique, proposition de pistes d'améliorations humaines, techniques ou organisationnelles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé, questionnement, jeux de rôles.
- Méthodes participatives, applicatives, certificatives

ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Une attestation de formation est remise à chaque participant avec les compétences acquises ou non acquises.
- Les candidats ayant suivi la totalité de la formation et satisfait à l'épreuve certificative recevront le certificat « Acteur PRAP-IBC.
- Afin de conserver la validité du certificat PRAP, un Maintien et Actualisation des Compétences d'une durée de 7 heures est obligatoire dans les 24 mois qui suivent la formation.

OUTILS / SUPPORTS

- Documents INRS,
- Diaporama, Photos vidéos,
- Matériel pour la manutention.

▲ PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Tout salarié travaillant dans le secteur de :
 - l'industrie,
 - du BTP,
 - du commerce,
 - des activités de bureau,
 - de la petite enfance.
- Etre titulaire du certificat PRAP.

▲ OBJECTIFS

Maintenir ses compétences afin de poursuivre sa mission d'acteur PRAP IBC.

Il propose de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles sur lesquelles il a possibilité d'agir.

Elle a pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Cette formation implique la poursuite de l'engagement de l'encadrement de la structure employeur.

▲ DISPENSATEUR DE LA FORMATION

Organisme habilité par le réseau Prévention (Assurance maladie risques professionnels / l'INRS). Formateur PRAP certifié par l'INRS.

▲ ORGANISATION DE LA FORMATION

Effectif du groupe : 4 à 10 pers.

(4 participants minimum pour l'ouverture de la session).

Durée de la formation : 7 heures.

Horaires : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30.

Lieux : dans nos locaux, ou sur site.

COMMISSION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CSSCT)

▲ PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Tous les membres du Comité Social et Économique.
- Tous les membres de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (Art. L2315-18 du Code du Travail).
- Pas de prérequis.

▲ OBJECTIFS

- La formation santé, sécurité et conditions de travail a pour but :
- Développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail,
 - De les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail (Art. R2315-9 du Code du Travail).

▲ INTERVENANT

Formateur - Technicien Hygiène Sécurité.

▲ ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée de la formation :

5 jours de formation.

Lieux : dans nos locaux, ou sur site.

MÉTHODOLOGIE

■ MISSIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Attributions propres aux entreprises d'au moins 11 salariés et de moins de 50 salariés,
- Attributions propres aux entreprises d'au moins 50 salariés,
- La commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT),
- Les établissements distincts.

■ MOYENS ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

- Composition,
- Heures de délégation,
- Formation règlement intérieur,
- Ordre du jour,
- Réunion,
- PV de réunion,
- Visite d'inspection,
- Enquête accidents de travail,
- Recours à expertise,
- Base de données économiques et sociales (BDES),
- Acteurs internes et externes de la prévention.

■ PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Définition et enjeux,
- Prévention primaire, secondaire et tertiaire,
- Risques et dangers,
- Réglementation en santé et sécurité au travail,
- Principes généraux de la prévention,
- Principaux documents et registres en santé et sécurité au travail,
- Les risques professionnels,
- Les bonnes pratiques de prévention,
- Les risques psychosociaux,
- Le harcèlement moral et sexuel,
- Le bien être au travail.

■ ACCIDENTS DE TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELS

- Principales définitions,
- Compte professionnel de prévention,
- Les responsabilités de l'employeur et des salariés,
- Droit de retrait,
- Signalement d'un danger grave et imminent,
- L'analyse de l'accident de travail,
- L'arbre des causes.

ÉVALUATION

- Évaluation prévention des risques professionnels : quizz, chasse aux risques,
- Évaluation à l'issue de la formation.

SUIVI

- Questionnaire de satisfaction,
- Supports remis aux participants : documentations et support visuel présenté,
- Conseils personnalisés et suivi des actions.

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

■ MISE EN PLACE DU CSE

Candidatures,
Élections des membres CSE,
Durée des mandats, renouvellement et statuts.

■ MISSIONS ET COMPÉTENCES DES DIFFÉRENTS CSE

Attributions des différents CSE,
Expression des salariés,
Les différentes consultations.

■ FONCTIONNEMENT DU CSE

Composition,
Heures de délégation,
Les différentes formations,
Règlement intérieur,
Commissions,
Réunions et ordre du jour,
Procès-verbal de réunion.

■ MOYENS DU CSE

Base de données économiques et sociales,
Recours à expertise,
Local CSE,
Panneau d'affichage,
Déplacements.

■ GESTIONS DES RESSOURCES

Budget de fonctionnement,
Budget des activités sociales et culturelles (ASC),
Les obligations comptables du CSE,
Personnalité civile du CSE,
Assurance CSE.

▲ PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Membres titulaires du CSE.
- Pas de prérequis.

▲ OBJECTIFS

- Connaître précisément les droits et obligations du CSE,
- Exercer pleinement ses attributions,
- Assister efficacement les salariés.

▲ INTERVENANT

Formateur - Technicien Hygiène Sécurité.

▲ ORGANISATION DE LA FORMATION

Modalités d'ouverture de la session : 3 participants minimum.
Effectif du groupe : 03 à 10 pers.
Durée de la formation : 1 jour, soit 7 heures
Lieux : dans nos locaux, ou sur site.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Évaluation des connaissances (quizz).

ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Questionnaire de satisfaction,
- Supports remis aux participants : documentations et support visuel présenté,
- Attestation de formation,
- Conseils personnalisés et suivi des actions.

SALARIÉ COMPÉTENT SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

▲ PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Tous les salariés désignés salarié compétent santé et sécurité au travail dans l'entreprise Loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la Médecine du Travail Accessible à toutes les entreprises (Art. L.4614-14 du Code du Travail).

- Pas de prérequis.

▲ OBJECTIFS

Définir et prendre en charge les activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

▲ INTERVENANTS DE LA FORMATION

- Technicien hygiène et Sécurité
- Intervenant en prévention des risques professionnels.

▲ ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée de la formation : 3 jours, soit 21 heures.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

■ MODULE 1

Salarié compétent santé et sécurité au travail

- Son positionnement dans l'entreprise,
- Ses objectifs.

■ MODULE 2

La réglementation en santé et sécurité du travail

- Le code du travail,
- Les sources réglementaires en santé et sécurité au travail.

■ MODULE 3

Les acteurs de la sécurité au travail

- Les acteurs internes à l'entreprise,
- Les acteurs externes à l'entreprise.

■ MODULE 4

Les registres et Document Unique

- Identifier les différents registres en santé et sécurité au travail,
- Le Document Unique d'Évaluation des Risques,
- Rédaction et suivi du Document Unique.

■ MODULE 5

La prévention des risques dans l'entreprise

- L'accident du travail,
- Les différents facteurs de risques professionnels,
- Le repérage des risques professionnels.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Évaluation des connaissances en santé et sécurité du travail : questionnaire oral et écrit.

OUTILS / SUPPORTS

- Questionnaire d'évaluation,
- Supports remis aux participants : documentation, support visuel présenté,
- Conseils personnalisés et suivi des actions.

LE PLUS DE CETTE FORMATION

- Conseil personnalisés et suivi des actions à la demande dans le cadre du suivi.

Santé et Sécurité au Travail - Obligation de nommer un salarié compétent santé et sécurité au travail dans toutes les entreprises

Toute entreprise, quel que soit son effectif, a l'obligation de désigner un salarié « salarié compétent santé et sécurité au travail » pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise (art. L. 4644-1 du Code du travail). Cette désignation devrait être effective depuis le 1^{er} juillet 2012 dans toutes les entreprises.

ÉQUIPIER DE 1^{ère} INTERVENTION

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

■ RÉGLEMENTATION

- Code du travail,
- Règles de sécurité d'un établissement recevant du public,
- La prévention incendie dans son établissement.

■ NAISSANCE ET PROPAGATION D'UN INCENDIE

- Le triangle de feu,
- Les modes de propagation,
- Les différentes causes et conséquences d'un incendie.

■ LES MOYENS D'EXTINCTION

(suivant spécificités de l'établissement) :

- Les différentes classes de feu,
- Les différents extincteurs, RIA,
- Les autres moyens d'extinction,
- Les différents types de détection incendie,
- La consigne incendie,
- Les procédures internes (levée de doute).

■ L'ÉVACUATION

- Plan d'évacuation et d'intervention,
- Rôle et missions des guides et serres files,
- Rôle et missions du responsable d'évacuation,
- Visite de l'établissement.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Évaluation des connaissances (quizz),
- Manipulation d'extincteurs (système numérique BullEye),
- Exercice d'évacuation.

OUTILS / SUPPORTS

- Questionnaire de satisfaction,
- Supports remis aux participants : documentations et support visuel présenté,
- Attestation de formation,
- Conseils personnalisés et suivi des actions.

▲ PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- La formation s'adresse aux salariés travaillant dans le secteur du transport routier de voyageurs (conducteurs, activités auxiliaires, logistique).
- Pas de prérequis.

▲ OBJECTIFS

- Devenir un acteur de prévention incendie dans son établissement,
- Intervenir efficacement sur un départ de feu,
- Alerter les services de secours adéquats,
- Déclencher l'alarme incendie,
- Connaître les consignes de sécurité et d'évacuation inhérentes à l'établissement,
- Maîtriser les missions et rôles des guides et serres files et du responsable d'évacuation.

▲ INTERVENANT DE LA FORMATION

Technicien hygiène sécurité - SSIAP.

▲ ORGANISATION DE LA FORMATION

Visite préalable de l'établissement : 4 à 12 personnes maximum.

Durée de la formation : 7 heures.

Lieux : sur site.

RISQUE D'INCENDIE

▲ PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Ensemble du personnel.
- Pas de prérequis.

▲ OBJECTIFS

- Devenir un acteur de prévention incendie dans son entreprise,
- Intervenir efficacement sur un départ de feu,
- Alerter les services de secours adéquats,
- Déclencher l'alarme incendie,
- Connaître les consignes de sécurité et d'évacuation inhérentes à l'établissement,
- Maîtriser les missions et rôles des guides et serres files et du responsable d'évacuation.

▲ INTERVENANT DE LA FORMATION

- Formateur SSIAP Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes,
- Technicien Hygiène et Sécurité, THS.

▲ ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée de la formation : 3h ou 4h.
Lieux : sur site.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

■ PRINCIPES FONDAMENTAUX DE SÉCURITÉ

- Réglementation,
- Le triangle de feu,
- Les causes d'éclosions,
- Les différents modes de propagation,
- Les classes de feu.

■ LES DIFFÉRENTS MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Extincteurs présents dans l'entreprise,
- Les consignes d'incendie.

■ EXERCICE MANIPULATION D'EXTINCTEURS

sur feu numérique avec le matériel laser « BULLSEYE ».

ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Évaluation en adéquation avec les risques liés à l'entreprise,
- Quiz d'évaluation,
- Attestation de formation.

PRÉVENTION DES TMS LIÉE À LA MANUTENTION

CONTENU DE LA FORMATION

- Les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie,
- Observer et analyser sa situation de travail, identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain,
- Appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort,
- Identifier les acteurs en prévention pour participer à la prévention des risques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES / ATTRIBUTION FINALE

- Exposés interactifs, questionnement, méthodes participatives, applicatives,
- Attestation de formation.

OUTILS / SUPPORTS

- Diaporama, photos vidéos,
- Matériel disponible sur place.

▲ PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Tout salarié d'entreprise ou établissement.
- Pas de prérequis.

▲ OBJECTIFS

- Acquérir des gestes et positions efficaces, nécessaires afin de préserver l'intégrité physique en manutention et manipulations manuelles.

▲ INTERVENANT

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels - IPRP.

▲ ORGANISATION DE LA FORMATION

Effectif du groupe : 2 à 10 pers.

Durée de la formation : à définir selon l'effectif de l'entreprise.

Lieux : sur site.

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET ÉLABORATION DU DOCUMENT UNIQUE (DUERP)

▲ PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Chef d'entreprise(s) et/ou responsable(s).
- Pas de prérequis.

▲ OBJECTIFS

Être en mesure d'analyser les risques d'accidents de travail dans l'entreprise et de prendre les mesures nécessaires à la prévention, d'établir les consignes et les procédures de sécurité et la rédaction du document unique en incluant la pénibilité au travail.

▲ INTERVENANT DE LA FORMATION

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels - IPRP.

▲ ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée de la formation : à définir selon l'effectif de l'entreprise et les différents postes de travail.

Lieux : sur site.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

■ ASPECT RÉGLEMENTAIRE

- Présentation du décret 2001/1016,
- La démarche de prévention dans l'entreprise.

■ LE REPÉRAGE DES RISQUES

- Être capable de faire l'inventaire des risques,
- Savoir identifier et repérer les risques,
- Être en mesure d'évaluer chaque situation dangereuse,
- Étudier et retenir une méthode d'analyse des risques,
- Pour chaque risque identifié examiner une réorganisation de travail et les besoins en formations.

■ LA PÉNIBILITÉ

- Identifier les catégories de postes concernées par les facteurs de pénibilité,
- Évaluer et mesurer le niveau de contraintes des facteurs de pénibilité pour les postes concernés,
- Rédiger la fiche de suivi individuel du salarié exposé aux postes identifiés sur les critères de pénibilité,
- Mettre en oeuvre un plan de prévention adapté et négocié avec les partenaires sociaux.

■ RÉDACTION DU DOCUMENT UNIQUE

- Observation et analyse des différentes unités de travail :
 - Inventaire des unités de travail,
 - Identification des situations dangereuses,
 - Estimation pour chaque situation dangereuse,
 - Hiérarchisation des risques.
- Élaboration, rédaction du document unique et des fiches de prévention des expositions sous forme de base de données via le logiciel Excel avec filtres et tableaux croisés dynamiques (avec possibilité de faire des requêtes par site, par risques...),
- Restitution sous format papier et numérique (clé USB).

MISE A JOUR ANNUELLE DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (MAJ DUERP)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Savoir identifier les nouveaux risques,
- Être en mesure d'évaluer les nouveaux risques,
- Hiérarchiser vos actions en fonction de votre mise à jour,
- Savoir prioriser vos nouveaux axes d'amélioration,
- Cohérence et efficacité de vos actions correctives,
- Mesurer l'impact de vos actions correctives.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Questionnaire d'évaluation.

▲ PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Chef(s) d'entreprise et/ou responsable(s).
- Pas de prérequis.

▲ OBJECTIFS

- Savoir détecter, évaluer et intégrer les risques spécifiques : risques psychosociaux, pénibilité, risque routier et addictions...
- Être en mesure d'actualiser vos actions de prévention en fonction des préconisations,
- Être capable de mettre en place des mesures de prévention en rapport avec les nouveaux risques identifiés.

▲ INTERVENANT DE LA FORMATION

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels - IPRP.

▲ ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée : à définir selon l'effectif de l'entreprise et les différents postes de travail.

Lieux : sur site.

■ NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

■ NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

■ NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

■ NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

APTE

Formations & prévention.

1-3 rue Ibn Sinâï Avicenne
66330 Cabestany

Chargée de mission Laetitia SATORI
l.satori@pst66.fr | 04 68 68 15 18

Secrétaire de direction, comptabilité Stéphanie BORDES
s.bordes@pst66.fr | 04 68 84 69 92

N° déclaration d'existence : 91-66-01051-66



www.apte66.fr

